

Adoption du budget et de la grille tarifaire 2016 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Sainte-Thérèse, le 7 décembre 2015 – Le conseil d’administration du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) a adopté, le 29 octobre dernier, les prévisions budgétaires et la grille tarifaire de l’organisme, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

D’entrée de jeu, il est important de savoir que le CITL est appelé à vivre d’importants changements en 2016, dus à la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine telle qu’annoncée par le ministre des Transports. Le CITL a donc adopté un budget dont l’objectif premier est de lui permettre de continuer ses opérations et de maintenir le niveau de service offert à la clientèle.

Réseau régulier : un budget de continuité

Rappelons que les revenus du CITL proviennent de trois sources. En 2016, le CITL prévoit la répartition suivante : 26 % provenant des usagers, par l’achat de titres de transport; 29 % provenant du gouvernement, par les programmes de subventions accordées aux organismes de transport collectif; et 43 % par les villes membres du CITL, qui comblent le déficit. Le 2 % restant représente les autres revenus.

En 2016, les prévisions budgétaires du transport régulier du CITL atteignent 49 109 140 \$, une diminution de 1,93 % par rapport à 2015. Le président du CITL et maire de Saint-Eustache, M. Pierre Charron, explique : « Les années 2014 et 2015 ont été marquées par de nombreux projets de développement, et nous sommes à l’heure d’en évaluer les impacts tout en continuant d’offrir un service de qualité à nos citoyens. De plus, le contexte actuel de réforme projetée nous laissait peu de latitude pour l’instauration de nouveaux projets. »

Réseau adapté : des besoins grandissants, moins de ressources financières

En 2016, les prévisions budgétaires du transport adapté du CITL atteignent 4 577 990 \$, une importante augmentation de 4 % par rapport à 2015. Sans aide supplémentaire du gouvernement, le CITL s’est vu forcé de prendre certaines mesures pour limiter ce déséquilibre, notamment l’augmentation de la grille tarifaire du transport adapté, la création d’une liste d’attente pour les usagers admis et la fin des déplacements métropolitains (Laval et Montréal) pour des raisons autres que médicales. Malgré l’implantation de ces mesures, la contribution municipale au transport adapté augmentera de 6 % en 2016, tandis que celle du gouvernement diminuera de 4 %.

Une grille tarifaire qui reflète la réalité d'aujourd'hui

En ce qui concerne le transport régulier, le coût régulier d'un passage unique sur le réseau passe de 4,25 \$ à 4,50 \$. Le laissez-passer mensuel passe de 109,50 \$ à 111,75 \$.

La situation diffère au transport adapté. Le désengagement financier du gouvernement combiné à une augmentation marquée de l'achalandage fait exploser les coûts d'exploitation de ce service, dont le poids retombe sur les épaules des villes membres du CITL, déjà très sollicitées. Pour pallier ce problème, le CITL n'a pas lésiné les efforts et a soumis aux intervenants concernés divers scénarios, dont une augmentation de la grille tarifaire. Conséquemment, le coût d'un passage sur le réseau adapté passe de 4,25 \$ à 5 \$. « Cette solution nous permettait de garder le cap sur notre priorité, c'est-à-dire le niveau de service offert à la clientèle. Cette décision a été difficile à prendre, mais il nous est impossible de continuer à opérer comme avant dans ces circonstances. Il faut que le gouvernement finance davantage le transport adapté. », conclut M. Charron.

La grille tarifaire complète peut être consultée sur le site internet du CITL (citl.qc.ca), dans la section Titres et tarifs.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Marie-Michelle Crevier, Communications
450 430-3011 poste 246
514 808-8521